



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement

L'ACCES AU LOGEMENT DES BENEFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

Séminaire de la DIRECCTE des Yvelines

16 mars 2021

Ordre du jour

1. Présentation de la DIHAL et du Pôle Migrants
2. L'accès au logement des réfugiés: cadre d'action publique et résultats
3. L'accès au logement des réfugiés: mise en œuvre
3. Focus sur les dispositifs de mobilité géographique

1. Présentation de la DIHAL

- ❖ Les missions de la DIHAL
- ❖ Les missions du Pôle Migrants

Les missions de la DIHAL

- ❖ La DIHAL est chargée de la mise en œuvre de la **politique publique de l'hébergement, de l'accès au logement et du maintien dans le logement des personnes sans abri ou mal logées**. A ce titre, elle promeut l'accès direct au logement et l'accompagnement des personnes sans domicile vers une insertion durable.
- ❖ Création d'un **service public de la rue au logement** :
 - Acté depuis décembre 2020 pour faciliter la réalisation de l'acte II du « Logement d'abord », réforme prioritaire du Gouvernement
 - Réorganisation et transfert de missions au cours du premier trimestre 2021.
 - DIHAL RPROG du P177 au 1^{er} janvier 2021
 - Cinq missions : hébergement, logement, accompagnement, Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI), résorption des bidonvilles

Les missions du Pôle Migrants

Depuis 2015

- ❖ **Animation et pilotage de la politique d'accès au logement des réfugiés**
- ❖ **Travail en collaboration interministérielle avec tous les acteurs de l'intégration des réfugiés**
 - Promouvoir une approche intégrée et transversale de l'accès au logement des réfugiés dans le cadre d'une gouvernance élargie
 - Travail en lien avec tous les ministères concernés (Intérieur, Logement, Santé et Solidarités, DIAIR ...) et les associations partenaires (fédérations nationales, associations accompagnatrices, bailleurs ...)
- ❖ **Pilotage de dispositifs spécifiques pour les réfugiés**
 - Plateforme nationale pour le logement des réfugiés
 - Appel à projets cohabitations solidaires

2. L'accès au logement des BPI: cadre d'action publique et résultats

- ❖ Enjeux
- ❖ Modalités de l'action publique
- ❖ Résultats
- ❖ Orientations 2021

L'accès au logement des réfugiés : un triple enjeu

❖ Garantir une insertion rapide des réfugiés par l'accès au logement

- Le logement, clé de voûte de l'intégration
- Accompagnement vers et dans le logement

❖ Garantir la fluidité globale du système d'hébergement

- Assurer la fluidité des dispositifs d'hébergement via la sortie vers le logement
- Éviter les effets de report du DNA vers l'hébergement généraliste

❖ Garantir la cohésion dans les territoires

- Une répartition inégale des réfugiés sur le territoire métropolitain
- Une sur-sollicitation des zones tendues
- Une action volontariste en faveur de la mobilité géographique

L'intégration par le logement: les modalités de l'action publique

❖ Le logement des réfugiés fait l'objet d'une politique pluriannuelle inscrite dans :

- Le plan quinquennal pour le Logement d'abord
- La stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés en France

❖ Des instructions interministérielles en faveur de l'accès au logement des réfugiés

- Instructions annuelles depuis 2018
- Qui organisent le cadre de l'action publique: structuration de la gouvernance locale, objectifs chiffrés régionaux et crédits dédiés à l'accompagnement
- Dans le respect du droit commun et du principe de non concurrence entre les publics
- En consacrant le rôle central de l'accompagnement social

❖ Des objectifs annuels ambitieux permettant le relogement des :

- Réfugiés hébergés dans les territoires
- Réfugiés orientés en mobilité géographique
- Réfugiés issus du programme européen en réinstallation

Résultats de la mobilisation de logements

Des résultats positifs qui témoignent d'une accélération du rythme de relogement et des dynamiques à l'œuvre dans les territoires

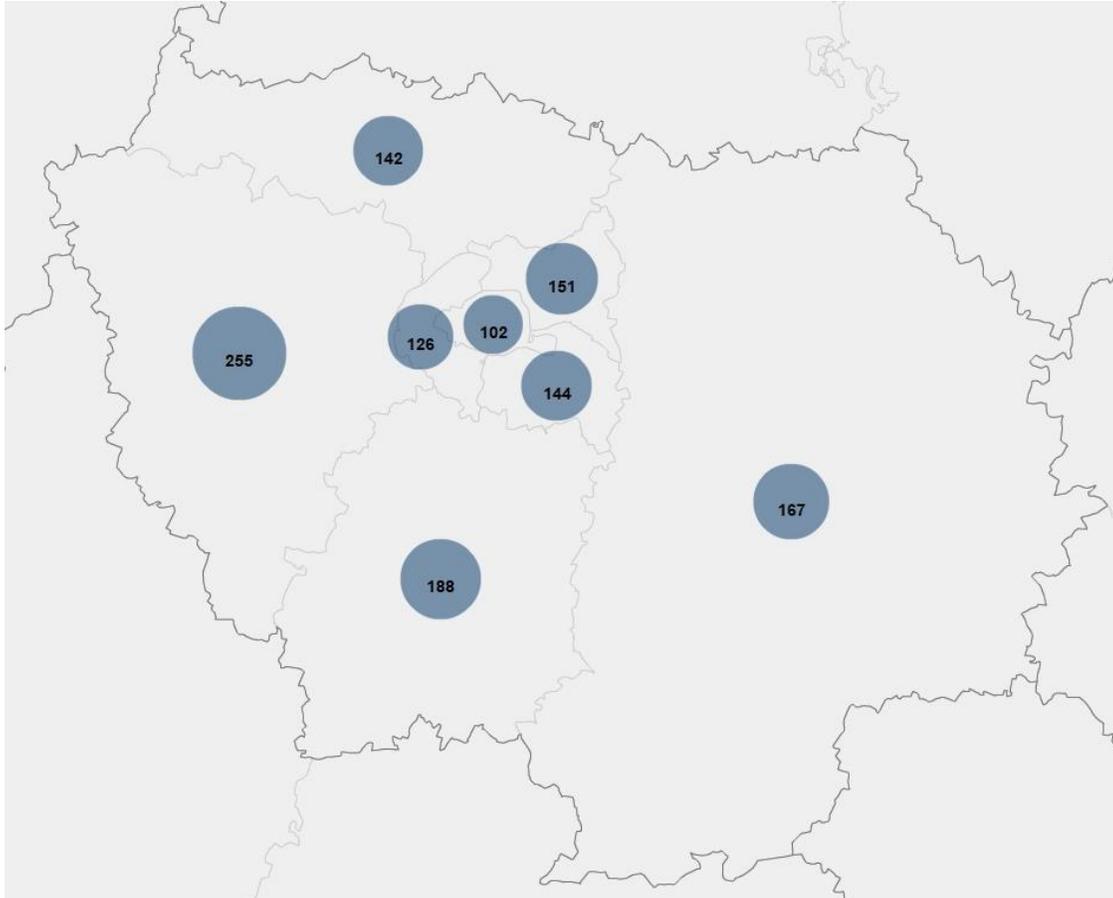
Depuis 2018 :

- ❖ Plus de 28 000 logements mobilisés en faveur des BPI
- ❖ Plus de 57 000 BPI ont accédé à un logement

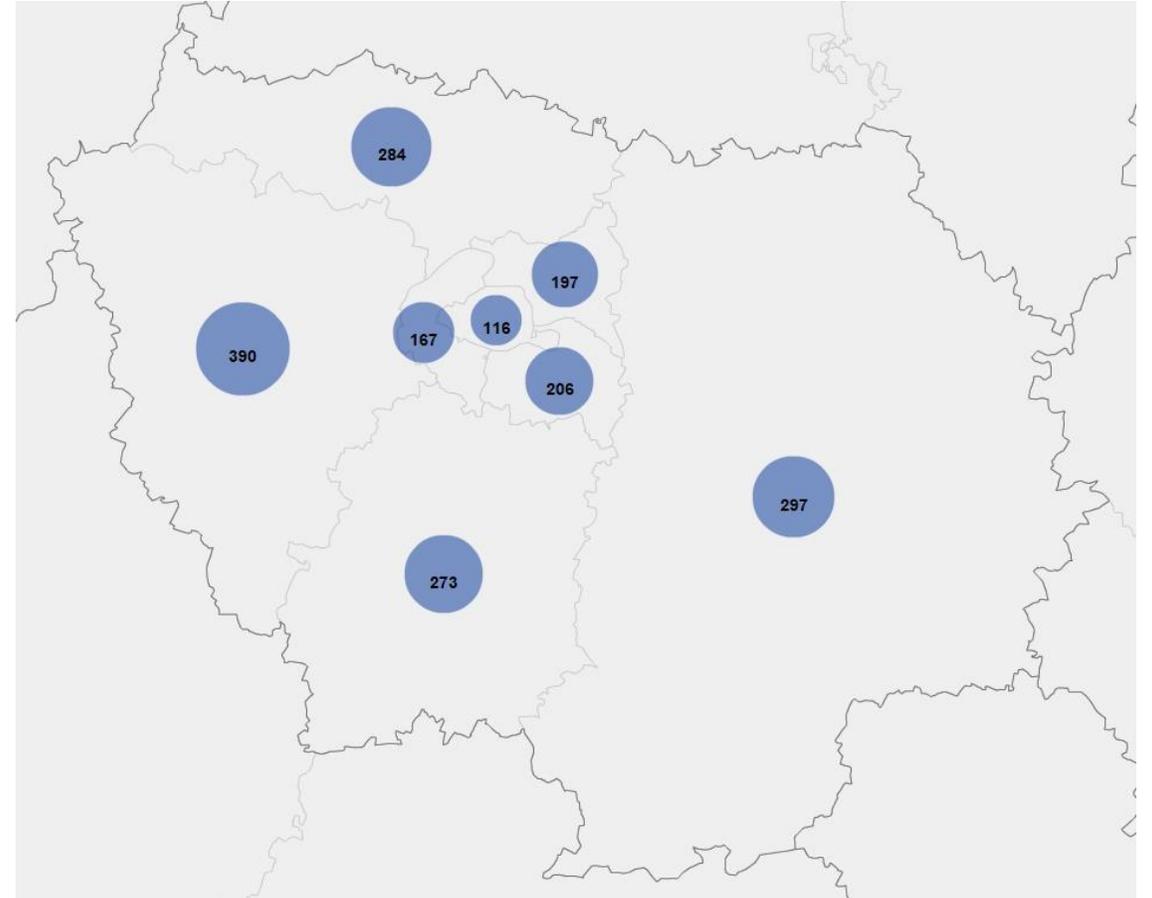
En 2020:

- ❖ Objectifs à la baisse pour tenir compte de la crise sanitaire
- ❖ 9 818 logement mobilisés en faveur des BPI, soit 98% de l'objectif fixé par l'instruction 2020
- ❖ 18 006 BPI ont accédé à un logement

Focus IDF : Logements mobilisés et personnes relogées en 2020



Logements mobilisés

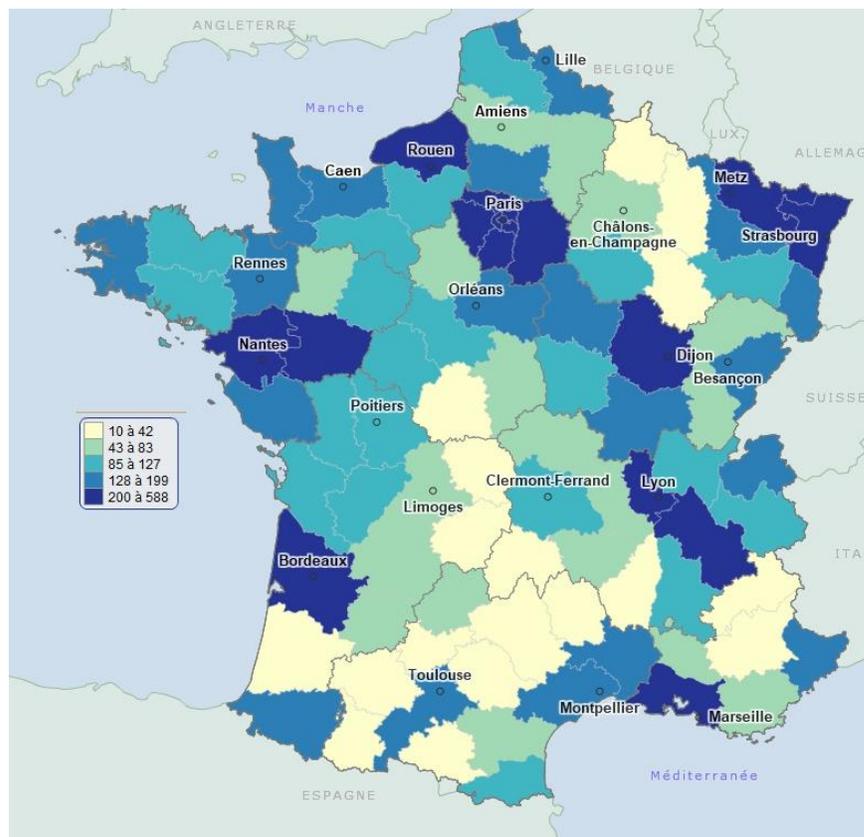


Personnes relogées

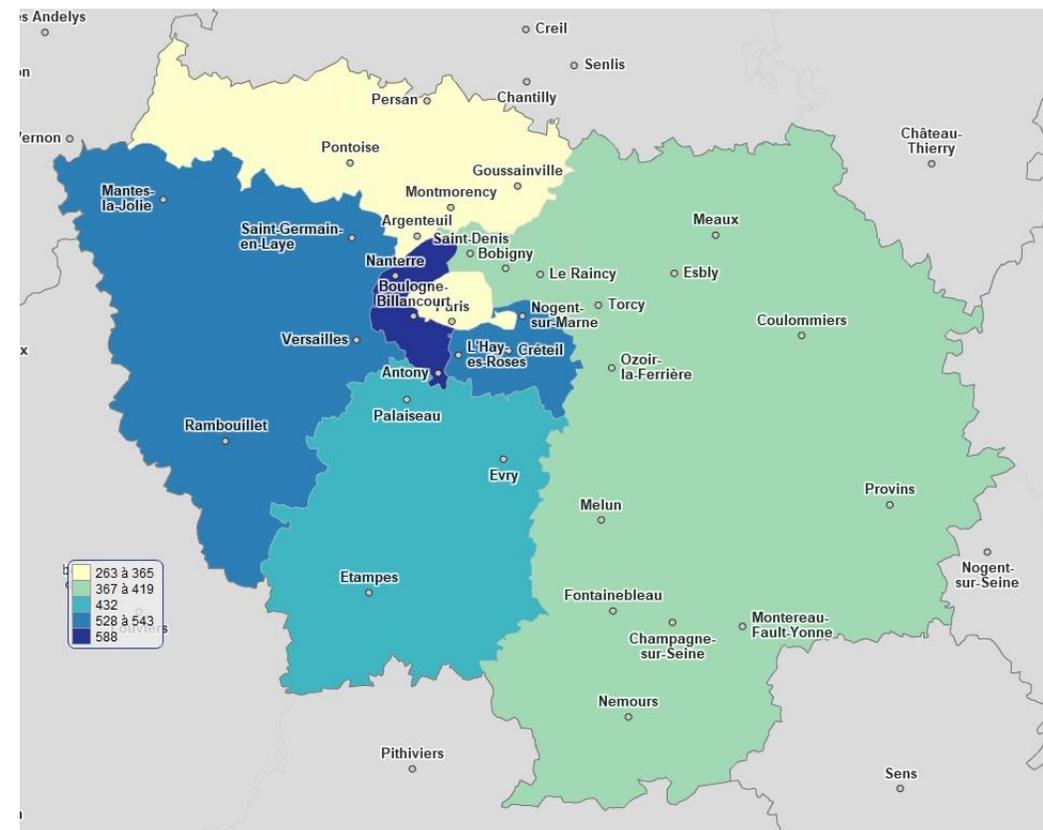
Orientations pour 2021

→ L'instruction du 18 février 2021

- Un **objectif national de 14 000 logements (local et mobilité nationale) pour faire face aux besoins importants: 13 169 BPI dans le DNA au mois de février 2021.**
- Reconstitution de l'enveloppe dédiée à l'accompagnement des réfugiés dans le logement.



Présence des BPI dans le DNA



Présence des BPI dans le DNA en IDF

3. Accès au logement des BPI: mise en œuvre

- ❖ Difficultés constatées
- ❖ Principes d'action
- ❖ Nécessité d'un accompagnement spécifique

L'intégration par le logement: les difficultés constatées

❖ Une mobilisation inégale des territoires

- Entre régions mais aussi à l'échelle infra-régionale
- Une sur-sollicitation des territoires tendus
- La réticence de certains élus

❖ Une mobilisation insuffisante de certains contingents et du parc privé

❖ Une inadéquation de l'offre et de la demande de logements disponibles

- Déficit structurel de logements de petite taille pour loger les réfugiés isolés
- Déficit de logements accessibles/PMR pour les réfugiés présentant des vulnérabilités médicales

❖ Les difficultés propres aux publics isolés et âgés de moins de 25 ans

- Une insolvabilité auprès des bailleurs
- Des dispositifs dédiés ne permettant pas de couvrir l'ensemble des besoins

L'intégration par le logement: principes d'action

- ❖ Un pilotage local assuré par les coordonnateurs régionaux et départementaux
- ❖ Une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés : bailleurs, collectivités, services publics, gestionnaires de centre, travailleurs sociaux...
- ❖ Une mobilisation de logements adaptés aux besoins des réfugiés
- ❖ Un accompagnement social pour garantir l'accès et le maintien dans le logement
- ❖ Une mobilisation de l'ensemble des contingents (préfectoral, Action Logement et collectivités territoriales)
- ❖ Une mobilisation accrue du parc privé: dispositifs de sécurisation des bailleurs prévus dans le cadre du LDA, partenariats spécifiques avec des fédérations de bailleurs, des AIVS...
- ❖ Une sensibilisation des gestionnaires de centres d'hébergement et des travailleurs sociaux sur l'accompagnement vers le logement : plan de formation DNA, sensibilisation à la mobilité..

L'intégration par le logement : la nécessité d'un accompagnement spécifique

- ❖ Accompagnement spécifique pour l'accès et le maintien dans le logement
- ❖ Accompagnement global: articulation avec les différents volets d'intégration et notamment l'insertion professionnelle. Mise en œuvre de dispositifs spécifiques comme HOPE, ACCELAIR...
- ❖ Articulation entre différentes sources de financements pour créer des dispositifs adaptés
- ❖ Accompagnement spécifique des jeunes réfugiés sans ressources

4. Dispositifs de mobilité géographique

- ❖ Plateforme nationale pour le logement des réfugiés
- ❖ Programme EMILE

Plateforme nationale pour le logement des réfugiés

❖ Pilotée par la Dihal et gérée par le GIP Habitat et Interventions Sociales (GIP HIS)

- La Dihal coordonne le dispositif et assure le lien avec les services de l'Etat
- Le GIP HIS réalise les appariements et fait le lien entre les référents sociaux orienteurs et les organismes accompagnateurs

❖ Le cadre réglementaire

- Plateforme créée dans le cadre du premier plan «migrants» pour répondre à la crise migratoire de 2015
- Instruction annuelle qui précise les objectifs et modalités de mise en œuvre (instruction du 24 août 2020). **Objectif de 1000 relogements en mobilité nationale pour 2021.**

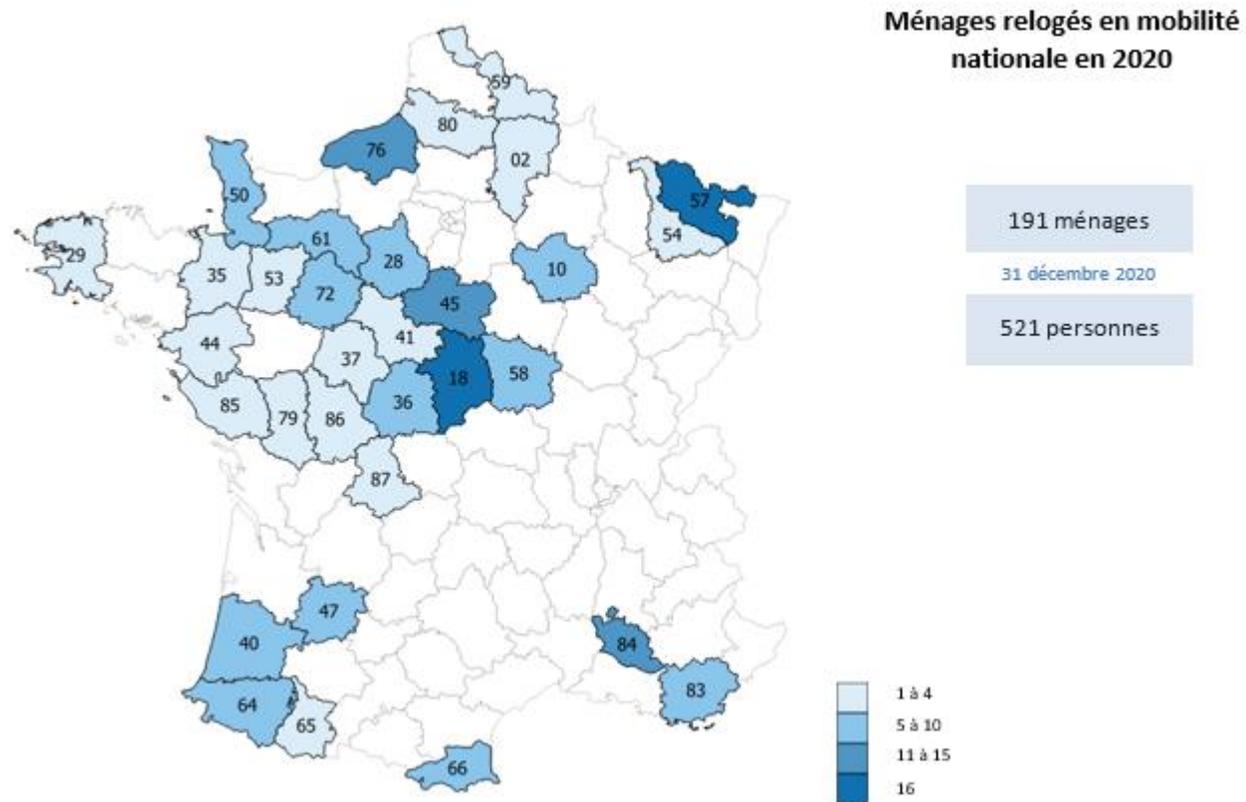
❖ Le public éligible

- Toute personne bénéficiaire de la protection internationale (réfugié statutaire ou bénéficiaire de la protection subsidiaire) volontaire pour partir dans un autre département, quelle que soit la structure dans laquelle elle est hébergée (CADA, CPH, CHU, CHRS, hôtels...) est éligible à ce dispositif

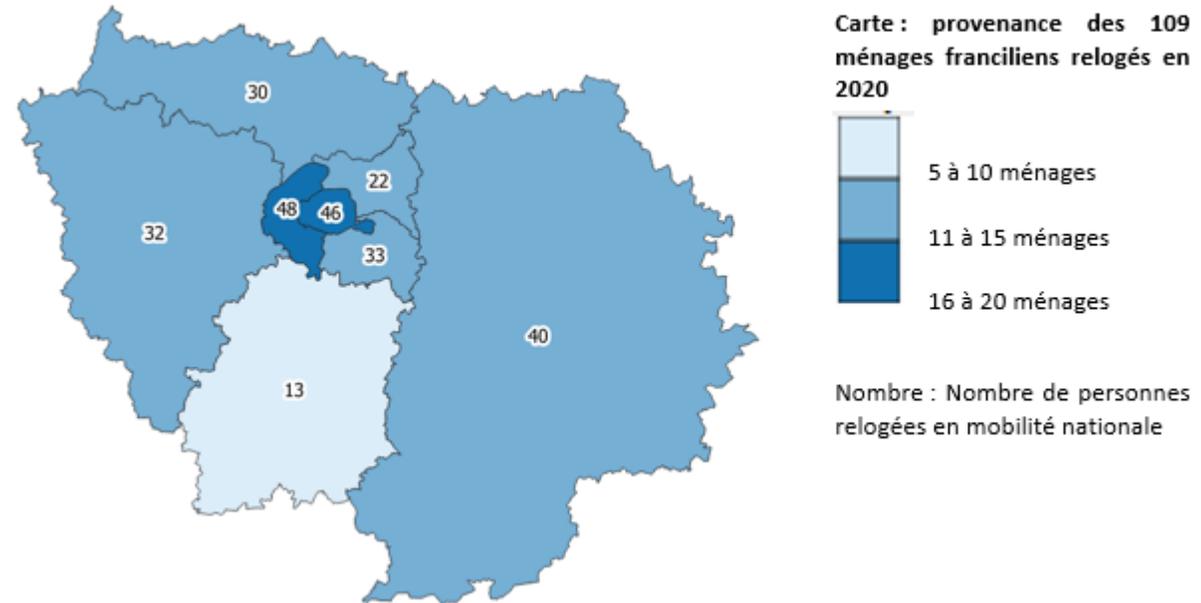
Plateforme nationale pour le logement des réfugiés

- ❖ Elle est un **dispositif d'appariement** visant à répondre aux besoins de logements des bénéficiaires de la protection internationale présents dans des structures d'hébergement en proposant des logements vacants identifiés dans les territoires;
- ❖ Elle ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun déjà existants, mais apporte **des opportunités de logements complémentaires** pour les bénéficiaires de la protection internationale souhaitant accéder à un logement dans un département différent de celui où ils sont hébergés;
- ❖ Elle vise la bonne insertion des ménages relogés dans les nouveaux territoires d'implantation en garantissant la mise en place d'un **accompagnement social assuré par un opérateur local** dès leur entrée dans le logement;
- ❖ Elle est un outil de **péréquation territoriale** visant à soulager l'effort de certains territoires par la mobilisation de logements vacants, situés dans des territoires moins tendus. À cet effet, l'Île-de-France ne peut faire l'objet de relogements depuis la plateforme.

Données clés sur la plateforme en 2020



Données clés sur la plateforme en 2020



Programme EMILE

- ❖ Engagés pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi
- ❖ Accompagnement personnalisé en aval et en amont
- ❖ Ouvert aux personnes réfugiées

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- RÉSIDER EN ILE-DE-FRANCE
- ÊTRE EN SITUATION RÉGULIÈRE
- ÊTRE MAL LOGÉ(E)
- ÊTRE EN DIFFICULTÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE
- ÊTRE VOLONTAIRE À LA MOBILITÉ

